

# VILLE DE LAVENTIE

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2010**

### *Compte-rendu*

#### **Etaient présents :**

Tous les membres du Conseil Municipal en exercice, à l'exception de Monsieur Hervé Sansse qui avait donné pouvoir à Monsieur Denis Mouquet, Madame Gilberte Ballieu qui avait donné pouvoir à Monsieur Daniel Legillon, Mademoiselle Anne-Gaëlle Mouquet qui avait donné pouvoir à Monsieur Albert Dhaine, Monsieur Amaury Delory qui avait donné pouvoir à Monsieur Marcel Cassez.

Secrétaire de séance : Monsieur Franck Coquel.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

#### **I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2010.**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal si le compte-rendu de la réunion du 23 février 2010 appelle des observations.

Aucune remarque n'est faite et le compte-rendu de la réunion du 23 février 2010 est adopté à l'unanimité.

#### **II - DECISION DU MAIRE EN APPLICATION DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*M. le Maire :*

Vous avez eu, dans votre dossier, une décision que j'ai été amené à prendre selon les délégations que vous m'avez accordées. Il s'agit d'un avenant en moins au contrat d'assistance technique et d'entretien des installations thermiques. La société SAMEE perd en effet l'église et les vestiaires foot dont les installations ont été réalisées par un autre fournisseur.

#### **III – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire présente le budget primitif de l'exercice 2010, dont la section de fonctionnement et la section d'investissement s'équilibrent en recettes comme en dépenses, rappelant que la construction de ce projet de budget

résulte du travail des services municipaux et des études en commissions travaux, jeunesse et sports, fêtes et finances.

*Mr le Maire :*

Nous arrivons à un moment très important dans la vie de la commune, il s'agit du vote du budget primitif. Il s'agit du point de départ de l'année budgétaire. Cet acte a demandé beaucoup de travail de préparation et je tiens à remercier notre Directeur général des services et l'ensemble des services qui ont collaboré à l'élaboration de ce budget, ainsi que l'ensemble des conseillers et conseillères ayant participé aux réunions de commissions qui ont été très vivantes et intéressantes. Ce dernier, bien complet, a été établi de la façon la plus sincère possible avec des prévisions au plus près de la réalité pour avoir un document de valeur. Vous avez donc le fonctionnement avec ses dépenses et ses recettes, et l'investissement avec également ses dépenses et ses recettes. Les dépenses ont été calculées au plus juste avec l'aide des services. Les recettes quant à elles n'augmentent pas, puisque les dotations de l'Etat ont plutôt tendance à diminuer ou en tout cas à ne pas beaucoup augmenter.

La dotation globale de fonctionnement, par exemple, n'augmente que de 0,6 %. Cela ne se sent pas trop chez nous car cela est compensé par le nombre d'habitants qui n'est plus de 4794 (1<sup>er</sup> janvier 2009), mais de 4838. Grâce à cette légère augmentation, nous percevons un peu plus de dotation globale de fonctionnement.

Les taxes d'habitation et sur le foncier bâti commencent à rentrer, ce qui fait que nous ne sentons pas trop de différence par rapport à l'année passée. Au niveau de la taxe professionnelle, il n'y a pas de changement, puisque c'est la Communauté de Communes Flandre Lys qui la touche et qui nous la reverse. Elle est compensée cette année par l'Etat et nous verrons bien ce qui se passera l'année prochaine. En tout cas nous, nous ne sommes pas trop concernés par cette taxe.

Vous avez ensuite les ratios qui vous sont donnés avec les valeurs 2010 de Laventie et les moyennes nationales de la strate dont nous faisons partie. Mais les dernières moyennes que nous avons sont de 2008, nous avons même deux lignes qui correspondent à 2007. Nous ne sommes pas trop mal placés et il faut continuer comme cela.

Lors du Débat d'Orientation Budgétaire de février nous avons tracé les grandes lignes de ce budget qui ont été affinées, grâce aux diverses réunions et aux services.

Mr Waegemacker nous a préparé un résumé qu'il va projeter. Si vous avez des questions pointues ou spéciales à poser, n'hésitez pas à interrompre la projection.

Le budget de la commune doit être présenté en équilibre, comme toutes les collectivités territoriales. Il n'y a que le budget de l'Etat qui peut être présenté en déficit et il ne s'en prive pas. Le nôtre est équilibré en fonctionnement comme en investissement.

*Mr Waegemacker :*

Nous allons reprendre le budget en page 4 avec les grandes lignes chapitre par chapitre. Vous avez l'année précédente et l'année 2010

Dans les **dépenses de fonctionnement**, vous avez :

- Les charges à caractère général qui sont les charges de consommations quotidiennes de la commune avec principalement les fluides et les consommables, estimées à 1.169.787,40 €.
- Les charges de personnel : 1.589.114,00 €.

- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 495.801,13 €.
- Les charges financières correspondant aux intérêts d'emprunt : 168.815,86 €.
- Les charges exceptionnelles : 17.718,75 €.

Puis vous avez une nouvelle rubrique pour les dépenses imprévues (chapitre 022) : 130.000 €. Elles constituent notre fonds de roulement.

Enfin, comme chaque année, nous avons les opérations d'ordre : 421.122,06 € qui concernent les amortissements et les opérations de transfert de section à section.

Ce qui nous donne une **estimation des dépenses de fonctionnement de 3.992.359,20 €.**

*Mr le maire :*

Vous avez le détail de toutes ces dépenses dans les pages qui suivent. Est-ce que vous avez des questions ou des remarques à faire sur ces dépenses ?

*Mr Waegemacker :*

Nous prévoyons donc en **recettes de fonctionnement** :

- Les atténuations de charges : 110.100,00 € qui concernent le remboursement de salaires par les assurances.
- Les produits des services du domaine : 318.500,00 € qui correspondent aux locations et mises à disposition.
- Les impôts et taxes composés des trois taxes locales directes avec une augmentation de 3 % par rapport à l'année passée : 1.589.102,38 €.
- Les dotations et participations avec principalement la dotation globale de fonctionnement : 1.510.190,21 €.
- Les autres produits de gestion courante : 162.000,00 €.
- Les produits exceptionnels : 46.000,00 €.
- Les opérations d'ordre de transfert entre sections : 256.466,61 €.

Ce qui équilibre de budget de fonctionnement à 3.992.359,20 €.

*Mr le Maire :*

Le but est de prévoir les dépenses au maximum et les recettes au minimum. C'est ce que tout au long de l'année nous essayons de faire. Les dépenses de fonctionnement sont déjà bien comprimées, mais nous pouvons essayer de les réduire encore plus. Nous faisons également tout ce qu'il est nécessaire de faire pour obtenir le plus de subventions possibles.

Les chiffres des dotations à cette période de l'année sont définitifs.

Avez-vous des questions ?

Le détail est aussi à l'intérieur.

*Me Lemire :*

Au chapitre 75 (autres produits de gestion courante), il y a 100.000 € de plus que l'année dernière. Pourquoi ?

*Mr le Maire :*

Ce sont les loyers de la Gendarmerie qui vont rentrer à partir du 1<sup>er</sup> mai. Il n'y a pas d'autres questions ?

*Me Fermentel :*

Les charges de personnel représentent combien en pourcentage ? 1.600.000 par rapport à 4.000.000 ?

*Mr le Maire :*

35 % à peu près. Cela n'est pas dû à des embauches. Ce sont des fins de contrat qui ont été validées, une auxiliaire de puériculture en plus, c'est un DGS en fin de carrière par rapport à un DGS en début de carrière, ce sont des avancements de grade ou d'échelon du personnel, des charges qui augmentent. Mais nous avons aussi des recettes. En effet, nous avons actuellement deux personnes en

congé maladie longue durée dont le salaire est remboursé par l'assurance. Vous avez aussi les congés maternité ou des choses comme cela.

Y a-t-il d'autres questions ?

Nous allons donc passer à la **section d'investissement**. Investir pour une commune ou une collectivité en général, c'est participer à l'emploi, faire tourner certaines entreprises et les petites en particulier, c'est notre contribution à la lutte contre le chômage. Investir c'est aussi travailler pour l'avenir. Nous allons continuer à investir cette année, sans toutefois engager de grosses dépenses. Mais des dépenses obligatoires à partir d'un recensement qui a été fait. Il est bien évident que nous n'arriverons pas à tout faire. Nous arrivons déjà en avril, et en juillet et août tout marche au ralenti.

*Mr Waegemacker :*

Suite à la réunion de la commission des travaux, nous avons préparé un budget d'investissement qui tient compte du catalogue des travaux qui avaient été demandés.

Nous avons donc en **dépenses** :

- Le remboursement de l'emprunt : 231.372,18 €.
- Les immobilisations incorporelles : 17.739,98 €. Il s'agit principalement de l'achat de logiciels.
- Les immobilisations corporelles : 682.028,00 €. Ce sont les biens d'équipement.
- Les immobilisations en cours : 709.000,00 €. Ce sont principalement les vestiaires douches du stade et d'autres petits travaux de voirie.
- Les opérations d'ordre de transfert entre sections : 256.466,61 €, vous avez eu le pendant en recettes de fonctionnement.

Ce qui nous donne un budget d'investissement pour 2010 de 1.896.606,77 €.

*Mr le Maire :*

Avez-vous des questions sur les prévisions d'investissement ?

*Mr Waegemacker :*

Pour équilibrer ce budget nous prévoyons en **recettes** :

- Les dotations, fonds divers et réserves (FCTVA et taxe locale d'équipement) : 222.544,00 €.
- Les subventions d'investissement : 197.500,00 €. Nous avons notamment un solde de plus de 100.000,00 € à percevoir pour le terrain de football synthétique.
- Les autres immobilisations financières (vente à tempérament de l'ADMR) : 5.160,00 €.
- Les opérations d'ordre de transfert entre sections : 421.122,06 €. Il s'agit du pendant des dépenses de la section de fonctionnement.

Pour équilibrer ce budget, si nous réalisons la totalité du programme, il faut 1.050.280,00 € en emprunts et dettes assimilées.

Si nous corrigeons avec le résultat de l'exercice précédent, l'emprunt baisse de moitié. Il faudrait 500.000 € pour réaliser la totalité de ce programme et nous avons globalement 450.000 € d'excédent sur l'exercice 2009. Comme cela n'est pas voté, nous ne pouvons pas incorporer ce résultat au budget primitif.

*Mr le Maire :*

Cela se fera lors du vote du compte administratif. Avez-vous des questions à poser ?

Dans les pages qui suivent vous avez :

- Les opérations d'équipement qui sont décrites avec les besoins de financement ou les excédents de financement éventuellement.
- L'état de la dette.

- Les emprunts que la commune a garantis ; les organismes dont nous avons garanti un emprunt nous envoient en fin d'année un état et nous ne constatons aucun problème de remboursement.
- Les états de contrat de crédit bail avec la caserne qui apparaît.
- L'état du personnel avec les postes pourvus et l'effectif budgétaire. Vous vous apercevez que nous avons 45 stagiaires ou titulaires à ce jour et que nous sommes en dessous des effectifs qu'une commune de même strate pourrait avoir. Puis, nous avons quelques contrats aidés, mais très peu.
- La liste des organismes de regroupement auxquels nous appartenons et auxquels nous devons apporter un financement. Le SICLA pour la construction du Collège à qui nous devons apporter 21.994,00 €, le SIDEN (Noréade) : 33.845,64 €, le SMICTOM où c'est la redevance ordures ménagères qui finance, et l'USAN/LYS DEULE auquel nous participons à hauteur de 49.346,15 €.

Enfin, vous avez le gros poste pour lequel nous devons aussi apporter une contribution, mais ce n'est pas un syndicat intercommunal, il s'agit du SDIS auquel nous apportons 116.325 €. Cela doit faire environ 24 € par habitant.

Ce sont des dépenses obligatoires. Est-ce que vous avez des remarques ou des questions avant de passer au vote ?

*Me Lemire :*

La Gendarmerie c'est un crédit bail ? Ce sera toujours le même montant ?

*Mr le Maire :*

Non. Chaque année il y a une indexation. Nous l'avons vu quand le il fallait. Pour le budget 2010, nous mettons ce qui rentre et ce qui sort. Il n'y a pas d'autres questions ?

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte le Budget Primitif de la Commune pour l'année 2010 tel que présenté ci-dessus à 20 voix pour et 5 voix contre.

*Mr le Maire :*

Merci à ceux qui nous font confiance en espérant que nous aurons tous le même état d'esprit toute l'année. Voilà un budget établi, maintenant nous devons faire en sorte que les dépenses soient moins importantes que prévues et que les recettes nous permettent d'avoir un excédent qui est la pompe d'amorçage des recettes d'investissement. Il n'y a pas de secret.

#### **IV – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 DU SERVICE DE L'EAU**

Monsieur le Maire présente le budget primitif de l'exercice 2010 du service de l'eau, dont la section de fonctionnement et la section d'investissement s'équilibrent en recettes comme en dépenses.

*Mr Waegemacker :*

Le budget du service de l'eau se réduit à quelques petites opérations.

En **dépenses de fonctionnement** on y inscrit la participation de la commune au Syndicat Noréade et le balayage des fils d'eau par la société qui en est chargée.

Nous prévoyons un virement à la section d'investissement de 25.494,36 € pour financer d'éventuels travaux sur les canalisations de plomb notamment.

Nous avons donc en dépenses un total de 75.000 €.

Le budget s'équilibre en **recettes** par le produit de la surtaxe au niveau de la facture d'eau. Ce sont des prévisions identiques à l'année passée, puisqu'il n'y a pas de hausse prévue de la taxe.

Pour la **section d'investissement**, nous prévoyons en **dépenses** un crédit de 25.494,36 € pour des travaux de destruction de conduites en plomb. Et en **recettes**, le virement de la section de fonctionnement qui permet d'équilibrer la section.

*Mr le Maire :*

Ce budget là concerne le centre ville. Le reste de la commune est pris en charge par le SIADEBP qui a son propre Budget. Est-ce que vous avez des questions ?

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte le Budget Primitif du service de l'eau pour l'année 2010 tel que présenté ci-dessus à 22 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

## **V – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 DU SERVICE FUNERAIRE**

Monsieur le Maire présente le budget primitif de l'exercice 2010 du service funéraire, dont la section de fonctionnement et la section d'investissement s'équilibrent en recettes comme en dépenses.

*Mr Waegemacker :*

Le budget des opérations funéraires qui est obligatoire se réduit au strict minimum puisque nous envisageons en recettes la vente des sarcophages avec l'enregistrement des stocks initial et final pour 50.682,54 €, équilibré en dépenses par d'éventuels travaux à faire sur le cimetière. Il n'y a pas de section d'investissement, puisqu'il n'est pas prévu d'acheter des sarcophages cette année.

*Mr le Maire :*

Nous avons un stock suffisant.

*Mr Cassez :*

Dans les anciens cela diminue. Dans ceux qui ont été faits dernièrement, il en reste 3 ou 4.

*Mr le Maire :*

Nous allons donc bientôt attaquer le nouveau stock ?

*Mr Cassez :*

Oui.

*Mr le Maire :*

Avez-vous des questions ?

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte le Budget Primitif du service funéraire pour l'année 2010 tel que présenté ci-dessus à l'unanimité soit 25 voix pour.

*Mr le Maire :*

Merci de votre coopération et de votre travail en espérant que cela dure toute l'année.

## VI – PROJETS DE DELIBERATIONS

*Mr le Maire :*

Maintenant, nous allons étudier les projets de délibérations qui influent sur ce budget et que nous devons prendre en même temps pour aboutir à la délibération fiscale.

Nous avons donc eu à réviser les tarifs communaux. La Commission jeunesse et sport s'y est attelée et la commission des finances a validé les propositions le 23 mars.

### **VI.1. Révisions des tarifs communaux.**

Sur proposition de la Commission Jeunesse et Sports du 2 mars 2010 et avec l'avis favorable de la Commission des Finances du 23 mars 2010, Monsieur le Maire propose les tarifs communaux suivants :

<b>A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> MAI 2010</b>		
	<b>TARIFS 2010</b>	
	<b>Laventinois</b>	<b>Extérieurs</b>
<b>Location de salles</b>		
<b>Vin d'honneur</b>		
Salle des Fêtes	190,00 €	
Salon Montmorency	140,00 €	
Manoir Sainte Paule	80,00 €	
<b>Vin d'honneur suivi d'un repas</b>		
Salle des Fêtes	560,00 €	
<b>Repas</b>		
Salon Montmorency	250,00 €	
Manoir Sainte Paule	125,00 €	
<b>Forfait week-end</b>		
Salon Montmorency	340,00 €	
Manoir Sainte Paule	170,00 €	
<b>Forfait couverts</b>		
Salle des Fêtes	60,00 €	
Salon Montmorency	30,00 €	
Manoir Sainte Paule	30,00 €	
<b>Location de la pompe à bière</b>		
Salle des Fêtes	25,00 €	
Salon Montmorency	25,00 €	
<b>Vaisselle cassée</b>		
Salle des Fêtes	2,50 €	
Salon Montmorency	2,50 €	
Manoir Sainte Paule	2,50 €	

Participation pour nettoyage des locaux et de la vaisselle (tarif à l'heure)	35,00 €	
--	---------	--

TARIFS 2010		
	ANCIENS CAVEAUX	NOUVEAUX CAVEAUX
<b>Cimetière</b>		
<b>Caveaux</b>		
1 place	472,42 €	496,34 €
2 places	711,62 €	753,48 €
3 places	1016,60 €	1 070,43 €
<b>Taxes funéraires</b>		
Concession trentenaire 2m <sup>2</sup> (dont 1/3 pour CCAS)	270,00 €	
Concession cinquantenaire 2m <sup>2</sup> (dont 1/3 pour CCAS)	320,00 €	
Concession trentenaire (stèle funéraire dont 1/3 pour CCAS)	135,00 €	
Concession cinquantenaire (stèle funéraire dont 1/3 pour CCAS)	160,00 €	
Creusement de fosses	50,00 €	
vacation pour ouverture de caveau	50,00 €	
vacation pour pose de scellées	25,00 €	
vacation pour exhumation	25,00 €	
Cellule "prestige" (4 urnes) perpétuelle, prix de revient	1333,95 €	
Cellule "trapèze" (4 urnes) perpétuelle, prix de revient	876,60 €	
Eparpillement des cendres	60,00 €	

<b>Maison des Loisirs</b>		
<b>Centre de Loisirs</b>		
<b>TARIFS 2010</b>		
<i>Demi-journée sans repas</i>	Laventinois	Extérieurs
<b>Quotient de 0 à 305</b>		
1 enfant	2,90 €	5,55 €
2 enfants	2,60 €	5,10 €
3 enfants	2,10 €	4,70 €

Quotient de 305,01 à 535		
1 enfant	3,45 €	6,05 €
2 enfants	3,10 €	5,75 €
3 enfants	2,55 €	5,10 €
Quotient de 535,01 à 765		
1 enfant	4,00 €	6,75 €
2 enfants	3,65 €	6,25 €
3 enfants	3,10 €	5,75 €
Quotient de 765,01 et plus		
1 enfant	4,60 €	7,40 €
2 enfants	4,20 €	7,00 €
3 enfants	3,70 €	6,25 €
<b>Demi-journée avec repas</b>	<b>Laventinois</b>	<b>Extérieurs</b>
Quotient de 0 à 305		
1 enfant	6,65 €	9,80 €
2 enfants	6,40 €	9,45 €
3 enfants	5,80 €	9,00 €
Quotient de 305,01 à 535		
1 enfant	7,30 €	10,55 €
2 enfants	6,90 €	10,05 €
3 enfants	6,40 €	9,45 €
Quotient de 535,01 à 765		
1 enfant	7,80 €	10,95 €
2 enfants	7,50 €	10,70 €
3 enfants	6,90 €	10,05 €
Quotient de 765,01 et plus		
1 enfant	8,30 €	11,55 €
2 enfants	8,00 €	11,25 €
3 enfants	7,50 €	10,70 €
<b>Journée</b>	<b>Laventinois</b>	<b>Extérieurs</b>
Quotient de 0 à 305		
1 enfant	9,65 €	15,25 €
2 enfants	8,90 €	14,55 €
3 enfants	8,00 €	13,45 €
Quotient de 305,01 à 535		
1 enfant	10,70 €	16,55 €
2 enfants	10,00 €	15,85 €
3 enfants	8,90 €	14,55 €
Quotient de 535,01 à 765		
1 enfant	11,75 €	17,80 €
2 enfants	11,10 €	17,00 €
3 enfants	10,00 €	15,85 €
Quotient de 765,01 et plus		
1 enfant	12,65 €	19,00 €

2 enfants	12,15 €	18,20 €
3 enfants	11,10 €	17,00 €
<b>Semaine</b>	<b>Laventinois</b>	<b>Extérieurs</b>
<b>Quotient de 0 à 305</b>		
1 enfant	45,20 €	72,45 €
2 enfants	41,65 €	68,35 €
3 enfants	36,25 €	62,30 €
<b>Quotient de 305,01 à 535</b>		
1 enfant	49,75 €	78,55 €
2 enfants	47,15 €	74,55 €
3 enfants	41,65 €	68,35 €
<b>Quotient de 535,01 à 765</b>		
1 enfant	54,35 €	84,85 €
2 enfants	52,55 €	80,55 €
3 enfants	47,15 €	74,55 €
<b>Quotient de 765,01 et plus</b>		
1 enfant	58,80 €	90,90 €
2 enfants	57,95 €	86,80 €
3 enfants	52,55 €	80,55 €
<b>4 semaines consécutives</b>	<b>Laventinois</b>	<b>Extérieurs</b>
<b>Quotient de 0 à 305</b>		
1 enfant	144,65 €	244,95 €
2 enfants	136,60 €	234,70 €
3 enfants	118,55 €	214,20 €
<b>Quotient de 305,01 à 535</b>		
1 enfant	162,85 €	265,35 €
2 enfants	154,70 €	255,10 €
3 enfants	136,60 €	234,70 €
<b>Quotient de 535,01 à 765</b>		
1 enfant	180,85 €	285,80 €
2 enfants	172,70 €	264,60 €
3 enfants	154,70 €	255,10 €
<b>Quotient de 765,01 et plus</b>		
1 enfant	198,95 €	306,20 €
2 enfants	190,95 €	295,90 €
3 enfants	172,70 €	275,60 €
<b>Repas invités au CLSH été</b>	10,00 €	10,00 €

**A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2010**

**TARIFS 2010**

<b>Adhésions</b>		
	<b>Laventinois</b>	<b>Extérieurs</b>
Ecoliers, collégiens, lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi (niveau de ressources RSA), bénéficiaires du RSA	9,00 €	18,00 €
Adultes	14,00 €	28,00 €
Familles	18,00 €	36,00 €

<b>Passeport Loisirs</b>		
	<b>Laventinois</b>	<b>Extérieurs</b>
	55,00 €	75,00 €

<b>Ateliers enfants (par trimestre)</b>		
Couture	11,00 €	22,00 €
Anglais	11,00 €	22,00 €
Ecole municipale de sports	11,00 €	22,00 €
Ateliers du samedi	11,00 €	22,00 €
Informatique	11,00 €	22,00 €
<b>Point accueil demandeurs d'emploi</b> (15 premières minutes gratuites puis coût d'une connexion Internet)	gratuit	2,00 €
<b>Ateliers adultes (par trimestre)</b>		
Informatique	11,00 €	22,00 €
Saveurs	11,00 €	22,00 €
Création de bijoux	11,00 €	22,00 €
<b>Internet (par heure)</b>	gratuit	2,00 €

<b>Multi-accueil (tarif à l'heure)</b>	
	<b>TARIFS 2010</b>
1 enfant	0,06% des revenus mensuels déclarés
2 enfants	0,05% des revenus mensuels déclarés
3 enfants	0,04% des revenus mensuels déclarés
4 enfants	0,03% des revenus mensuels déclarés

Pour les extérieurs, le tarif est calculé selon les mêmes principes avec une majoration de 30%	
Tarif d'urgence	1,30 € pour les laventinois
	2,10 € pour les extérieurs
<b>Cité scolaire Henri Puchois</b>	
<b>TARIFS 2010</b>	
Garderie périscolaire et étude réservé	0,45 € le 1/4 d'heure pour les laventinois 0,70 € le 1/4 d'heure pour les extérieurs
Garderie périscolaire et étude non réservé	0,53 € le 1/4 d'heure pour les laventinois 0,80 € le 1/4 d'heure pour les extérieurs
repas de cantine réservé	3,10 € le repas pour les laventinois 4,80 € le repas pour les extérieurs
repas de cantine non réservé	3,60 € le repas pour les laventinois 5,10 € le repas pour les extérieurs

<b>Autres tarifs</b>	
<b>TARIFS 2010</b>	
<b>Bibliothèque (abonnement annuel)</b>	10 €
<b>Droits de place</b>	
Déballeurs occasionnels (1/2 journée)	150,00 €
Friterie (par mois)	150,00 €
Poissonnerie (1 station./sem 6 mois)	20,00€/mois
Pizzeria (3 stationnements/semaine)	70,00€/mois
Rôtisserie : 1 stationnement/semaine	60,00€/mois
<b>Forains</b>	
Autos tamponneuses	110,00 €
Grands manèges	80,00 €
Manèges enfantins	56,00 €
<b>Brocante (4 mètres)</b>	4,00 €
<b>Théâtre</b>	
Prix par adulte (à partir de 12 ans)	6,00 €
Prix par enfant de moins de 12 ans	3,00 €

Mr le Maire :

Avez-vous des questions ou des commentaires ?

Me Fermentel :

Il y a un truc que je ne comprends pas bien. L'accès internet c'est gratuit, cela va sans dire, mais pourquoi cela serait-il payant ?

Mr le Maire :

Auparavant nous faisons payer.

*Me Fermentel :*

Parce qu'au niveau de la téléphonie comment cela marche ? Il n'y a pas de possibilité de contrat comme cela existe pour les particuliers ?

*Mr le Maire :*

C'est à partir de là que nous nous sommes dit qu'il ne fallait pas faire payer. Cela permet à ceux qui n'ont pas internet chez eux de pouvoir y aller.

*Me Fermentel :*

Je m'étais posé la question en lien avec le tarif que j'ai vu par rapport à la charge téléphonie pour la commune.

*Mr le Maire :*

Mr Bonnaert avait posé la question et il lui avait été répondu que pour la commune cela ne fonctionne pas comme pour les particuliers. Dans chaque bâtiment il y a un poste avec son abonnement et ses consommations propres.

*Me Fermentel :*

Au lycée on avait discuté d'un abonnement, car nous étions très éparpillés au niveau de la ville d'Arras et nous avons eu un abonnement spécial.

*Mr le Maire :*

Oui, mais il s'agit d'une association.

*Me Fermentel :*

Oui.

*Mr le Maire :*

Mr Waegemacker a tout essayé. Il a beaucoup travaillé sur ces problèmes là. Mais nous n'aurions rien gagné à changer d'opérateur. Y a-t-il d'autres questions ?

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité soit 25 voix pour les propositions ci-dessus.

## **VI.2. Aides aux écoliers.**

Sur proposition de la Commission Jeunesse et sports du 2 mars 2010 et avec l'avis favorable de la Commission des Finances du 23 mars 2010, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'accorder, en matière scolaire, les participations et allocations ci-après détaillées :

<b>Désignation de l'aide</b>	<b>Année scolaire 2010-2011</b>
<b>Allocation de fournitures scolaires, par élève laventinois :</b> Uniquement pour les enfants laventinois bénéficiant de la bourse départementale versée par le Conseil Général et fréquentant les collèges public et privé de Laventie et autres établissements d'enseignement spécialisé. Cette somme sera versée directement aux familles concernées sur production d'un RIB. Les allocations de fournitures scolaires étant prises en charge par la commune pour les écoles publiques maternelle et primaire.	<b>51 €</b> aux collégiens laventinois bénéficiant de la bourse départementale des collèges
<b>Participation aux frais des voyages éducatifs, par élève laventinois :</b> Pour une seule sortie par année scolaire organisée par les établissements scolaires maternelles et primaires de Laventie, pour leurs élèves laventinois, liste et	<b>10 €</b> aux élèves laventinois

justificatif à fournir pour versement direct à l'école, sous réserve de la transmission d'un plan de financement aux familles faisant apparaître la partie communale.	
---	--

Désignation de l'aide	Année scolaire 2010-2011
<b>Participation aux frais des classes transplantées, par enfant laventinois et par jour :</b> Pour un maximum de 6 jours et un minimum de 3 jours, pour les enfants laventinois fréquentant un établissement scolaire primaire de Laventie et participant à une classe transplantée. Cette somme sera versée directement aux familles concernées sur production d'un RIB.	<b>11 €</b> aux élèves laventinois
<b>Allocation aux bibliothèques scolaires des écoles maternelles et primaires</b> Sur production des justificatifs d'acquisition de livres non scolaires, allocation plafonnée à 400 euros pour l'année pour chaque établissement.	<b>50 %</b> des dépenses engagées (plafond 400 €)

*Mr le Maire :*

L'allocation de fournitures scolaires était versée avant à tous les enfants de maternelle primaire et collège, mais il y a deux ans nous avons pris la décision de ne l'accorder qu'aux collégiens qui bénéficient de la bourse départementale, car ces derniers sont déposés en Mairie et nous savons ainsi exactement combien d'élèves peuvent en bénéficier. Il y en a entre 20 et 25 chaque année. Nous l'accordons aussi aux enfants qui fréquentent un établissement extérieur à la Ville mais que nous n'avons pas, comme un IME ou un établissement d'enseignement spécialisé. Nous en avons 4 ou 5.

Pour les autres allocations, les enseignants nous fournissent tous les justificatifs. La participation aux classes transplantées est directement versée aux familles, afin qu'elles puissent prendre connaissance de la participation de la commune.

Les aides ne sont accordées qu'aux élèves fréquentant un établissement Laventinois, car nous estimons qu'à Laventie nous avons toutes les possibilités d'accueillir les élèves de la maternelle au CM2 en ce qui nous concerne, et que les élèves qui vont dans un établissement extérieur c'est pour des convenances personnelles. A partir du moment où nous sommes capables d'apporter tous les services (garderie, cantine, enseignement, étude), nous sommes en droit de refuser l'aide à des élèves fréquentant des établissements extérieurs. Certains réclament, mais c'est la délibération.

Avez-vous des questions ?

Pour les écoles privées, l'aide est comprise dans la participation que nous accordons à chaque élève par la voie d'une convention avec les écoles.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité soit 25 voix pour, les propositions ci-dessus.

### **VI.3. Subventions de fonctionnement aux associations locales.**

Sur proposition de la Commission Jeunesse et sports du 2 mars 2010 et avec l'avis favorable de la Commission des Finances du 23 mars 2010, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer aux associations locales, les subventions suivantes :

<b>Associations</b>	<b>Subvention 2010</b>
<i>Cercle de la Verde Rue</i>	421,20
<i>Choral de l'Alloeu</i>	2020,00
<i>Harmonie municipale</i>	837,29
<i>Eveil musical</i>	271,34
<i>Classe d'orchestre</i>	276,79
<i>Ecole de Musique</i>	71966,00
<i>Société colombophile l'Aiglon</i>	646,49
<i>Amicale colombophile les Longs cours</i>	346,49
<i>Système-Girls</i>	982,64
<i>Sporting Club Laventinois section Boxe française</i>	1007,76
<i>AS Sve Jeanne d'Arc</i>	532,75
<i>Ecole de Danse de Laventie</i>	1023,88
<i>Club de Gymnastique Féminine</i>	437,21
<i>OSTT</i>	2472,34
<i>Judo Club de Laventie</i>	3974,49
<i>ACPG-CATM</i>	295,58
<i>Amicale des Volontaires du Sang</i>	540,71
<i>Chorale Paroissiale St Vaast</i>	504,65
<i>Laventie Environnement</i>	482,72
<i>Anim'actions</i>	433,27
<i>Les Majorettes et Show Band du Pays de l'Alloeu</i>	609,81
<i>FSE Collège de l'Alloeu</i>	180,90
<i>Baskett Club Laventie</i>	3465,39
<i>Club des Loisirs</i>	1113,63
<i>Etoile Sportive de Laventie</i>	16813,73
<i>Club Cyclotouriste "les randonneurs"</i>	1046,05
<i>AS Collège de l'Alloeu</i>	1027,25
<i>Les Chevalets de l'Alloeu</i>	443,60
<i>Club philatélique du Pays de l'Alloeu</i>	406,17
<i>Espace Pêche Laventinois</i>	361,92
<i>Ball Trap Club Laventinois</i>	1167,94
<i>Laventie Oxygène</i>	470,18
<i>L'Alloeu Terre de Batailles 14-18</i>	313,37
<i>ATLAS</i>	1117,61
<i>Tennis Loisirs Laventie</i>	489,95
<i>Amicale des établissements d'enseignement public de laventie</i>	820,59
<i>Club de tricot laventinois</i>	355,25
<i>Les Vieux Pistons en Alloeu</i>	470,49
<i>Makopacifica danse du pacifique sud</i>	388,62
<i>Moto-Club de Laventie</i>	306,00

<b>Les Bielles d'Alloeu</b>	<b>306,00</b>
<b>Souvenir Français du Pays de l'Alloeu</b>	<b>306,00</b>
<b>Petites gouttes</b>	<b>306,00</b>
<b>Participation école Ste Thérèse</b>	<b>23280,00</b>
<b>Participation école Jeanne d'Arc</b>	<b>38460,00</b>

Mr le Maire :

Il a été décidé d'augmenter de 2 % le montant de la subvention accordée à chaque association. Les bilans présentés n'ont appelé aucune remarque particulière.

Le versement de ces subventions s'effectuera en deux fois :

- 50 % après le vote du budget et sa transmission en Sous-Préfecture,
- 50 % début septembre.

D'autre part, compte tenu de ce qui a été fait les années précédentes et dans un souci de continuité et d'équité, Monsieur le Maire propose de rembourser leurs frais de licences, d'affiliation ou d'assurances, pour l'année 2010 ou la saison 2010-2011, aux clubs et associations pour leurs membres laventinois :

- sur justification de la liste de ceux-ci pour les licences et affiliations au comité d'appartenance le plus proche du club concerné,
- et au prorata du nombre de licenciés laventinois pour les assurances, selon la formule suivante :
  - copie de l'attestation d'assurance réglée par l'association X (le nombre de licenciés laventinois au 31 décembre 2009, conformément à l'état transmis par les associations en janvier 2010).
- De plus, pour les associations sportives amenées à se déplacer, Monsieur le Maire propose de leur octroyer une subvention en fin de saison calculée sur la base de :

Indice officiel (0,453) x nombre de kilomètres x 1 voiture par déplacement (sachant que cette participation aux frais est limitée à 2.287 € maximum par an), étant entendu qu'il sera demandé à chaque club concerné le calendrier des rencontres et les justificatifs des déplacements effectués.

Monsieur le Maire précise que les associations percevant des cachets lors de leurs prestations ne sont pas concernées par cette mesure.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année 2010 sous l'article 6574.

Par ailleurs, le Conseil municipal approuve les subventions exceptionnelles suivantes :

<b>Associations</b>	<b>Subvention exceptionnelle</b>
<b>Choral de l'Alloeu</b>	<b>1 000,00</b>
<b>Société colombophile l'Aiglon</b>	<b>300,00</b>
<b>Club Cyclotouriste "les randonneurs"</b>	<b>400,00</b>
<b>Secours d'urgence Haïti</b>	<b>2419,00</b>
<b>Subvention exceptionnelle Club 3ème âge</b>	<b>500,00</b>

*Mr le Maire :*

Choral de l'Alloeu : 20 ans de la création du Choral.

Société colombophile : achat de paniers.

Club cyclotouriste : gratification pour leur participation au grand prix Henri Puchois. Sans lui, cette course n'aurait pas lieu.

Secours d'urgence Haiti : subvention décidée la dernière fois.

Club du 3<sup>ème</sup> âge : rappel pour la semaine bleue de l'an dernier.

Le versement des subventions est conditionné par la production des documents sollicités par la Commune.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année 2010 sous l'article 6748.

*Mr le Maire :*

Avez-vous des questions ?

Mesdames Maryse BUISINE, Florence LAPLUME, Marie-Pierre FAUQUEMBERGUE, Gilberte BALLIEU et Messieurs Patrick STEVENOOT, Hervé SANSSE et Bruno WIART ne prennent pas part au vote et quittent la salle.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

*Me Fermentel :*

Par rapport à l'école de musique, l'harmonie...

*Mr le Maire :*

Tout est regroupé : l'école, l'harmonie et la classe d'orchestre.

#### **VI.4. Subventions aux organismes extérieurs.**

Sur proposition de la Commission Jeunesse et Sports du 2 mars 2010 et avec l'avis favorable de la Commission des Finances du 23 mars 2010, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer aux organismes extérieurs, les subventions suivantes, à condition qu'elles réitèrent leur demande et fournissent un RIB et un bilan de leur activité :

<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Propositions 2010</b>
<b>Association éducative du Tribunal pour Enfants de Béthune</b>	<b>81 €</b>
<b>Maison des Aveugles à Armentières</b>	<b>81 €</b>
<b>Union des D.D.E.N. circonscription de Béthune II</b>	<b>81 €</b>
<b>A.P.E.I. Papillons blancs de Béthune</b>	<b>81 €</b>
<b>FNATH à Armentières</b>	<b>81 €</b>
<b>Pupilles de l'Enseignement public</b>	<b>81 €</b>
<b>IDEN Béthune II</b>	<b>81 €</b>
<b>Association départementale des conjoints survivants</b>	<b>81 €</b>
<b>Rallye des routes du Nord</b>	<b>1.500 €</b>
<b>PLIE (participations 2008 et 2010)</b>	<b>6.903 €</b>
<b>Cyclo Club d'Armentières</b>	<b>2.300 €</b>

*Mr le Maire :*

Pour le PLIE (plan local d'insertion par l'emploi), il y avait un retard depuis 2008, car ils n'avaient pas envoyé leur demande dans les temps. Et pour le Cyclo Club, c'est le montant nécessaire à l'organisation d'une course.

*Me Fermentel :*

Tout ce qui est emploi jeune n'est pas repris là dedans ? Je ne sais plus le nom exact. Les cotisations qu'on paie par an pour les jeunes...

*Mr le Maire :*

La mission locale ?

*Me Fermentel :*

Oui, la mission locale.

*Mr le Maire :*

C'est la Communauté de Commune qui l'a prise en compétence. Elle payait pour le Nord et elle a décidé de payer également pour le Pas-de-Calais.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année 2010 sous l'article 6574.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité (25 voix pour) les propositions ci-dessus.

#### **VI.5. Délibération fiscale.**

La Commission des finances en sa séance du 31 mars 2010, sur présentation du projet de budget et pour assurer le maintien de l'équilibre budgétaire, tout en diminuant l'effort d'investissement, a émis un avis favorable à une hausse de 3% du taux des 3 taxes locales directes.

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de fixer le taux des 3 taxes locales directes à :

- |   |        |
|---|--------|
| - taxe d'habitation :                           | 18,18% |
| - taxe foncière sur les propriétés bâties :     | 20,17% |
| - taxe foncière sur les propriétés non bâties : | 60,87% |

La taxe professionnelle unique étant désormais perçue par la Communauté de Communes Flandre Lys. C'est elle qui la reverse à la Commune au titre de l'attribution de compensation pour un montant figé de 280 104,00 €.

*Mr le Maire :*

Ces nouveaux taux ont été nécessaires pour l'établissement du budget qui vous a été présenté tout à l'heure. Ce n'est jamais de gaité de cœur que nous les augmentons. Nous avons essayé de limiter à 3 %, c'est-à-dire au minimum nécessaire. Est-ce que cela appelle des remarques ?

*Mr Bonnaert :*

La hausse des bases est de 1 % ?

*Mr le Maire :*

1,2 %. C'est mécanique. C'est l'Etat qui a augmenté les bases de 1,2 % ce qui correspondait à la hausse du coût de la vie prévue.

Les bases n'ont pas été changées depuis 1971. Il faudra qu'un jour quelqu'un s'attelle à cela aussi, mais pour l'instant personne n'ose le faire.

*Mr Bonnaert :*

Oui, mais cela augmente tout le temps.

*Mr le Maire :*

Cela augmente régulièrement.

*Mr Bonnaert :*

C'est le principe qui va changer.

*Mr le Maire :*

Oui et puis depuis 1971, les types de logement ont changé, certaines maisons ont plus ou moins bien vieilli. Nous voyons apparaître de nouveaux logements par exemple qui n'ont rien à voir avec ceux d'il y a 40 ans. Il y a peut être d'autres bases à revoir, mais il faut avoir un certain courage pour s'y atteler. Ce sont les services fiscaux qui établissent les bases. Heureusement ce n'est pas nous. C'est une situation très difficile. Y-a-t-il d'autres questions ?

Après délibération, le Conseil Municipal adopte, par 21 voix pour et 6 voix contre les propositions ci-dessus.

#### **VI.6. Création de postes en contrat unique d'insertion.**

Monsieur le Maire précise que la loi n° 2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 institue le contrat unique d'insertion (CUI). Le CUI se décline en « contrat initiative emploi » (CIE) dans le secteur marchand et en « contrat d'accompagnement à l'emploi » (CAE) dans le secteur non-marchand. Le décret n° 2009-1442 précise les modalités pratiques de mise en œuvre du CUI. Les nouvelles modalités d'application du CAE dans le cadre du CUI prennent effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour les nouvelles conventions signées à partir de cette date. Le contrat d'accompagnement dans l'emploi a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. A cette fin, il comporte des actions d'accompagnement professionnel. Il peut, aux fins de développer l'expérience et les compétences du salarié, prévoir, par avenant, une période d'immersion auprès d'un autre employeur dans les conditions prévues.

Monsieur le Maire propose alors la création de 2 postes d'adjoint technique d'animation de 2<sup>e</sup> classe dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement dans l'emploi » et explique que ces contrats ont d'une durée initiale de 6 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention. La durée du travail est fixée à 23 heures par semaine. La rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.

*Mr le Maire :*

L'Etat prend en charge 90 %. Avec de la formation à la clef prise en charge par la région dont c'est la compétence.

*Me Fermentel :*

Il n'y a pas de pérennisation de prévue dans l'emploi par la suite ?

*Mr le Maire :*

Cela peut arriver. Chaque fois que nous créons ce genre de poste, c'est que le travail existe. Ce système permet aussi de juger la valeur des personnes sous contrat.

*Me Fermentel :*

La formation se fait par l'intermédiaire de qui ?

*Mr le Maire :*

C'est la région principalement et aussi des organismes de formation. Cela dépend de la formation que les contractuels veulent suivre.

*Me Fermentel :*

C'est en plus de leurs 23 heures par semaine ?

*Mr le Maire :*

Oui, la formation est en plus et prise en charge à 100 % par la région.

*Me Fermentel :*

Cela va être quoi comme contrat de travail, comme emploi ?

*Mr le Maire :*

Les postes existent déjà. Ils concernent des jeunes pour lesquels le contrat arrive au bout et que nous ne pouvons plus le renouveler, comme des remplacements, le centre de loisirs permanent, la surveillance cantine, la prise en charge de l'étude, le centre de loisirs du mercredi.

*Me Fermentel :*

Cela concerne donc des jeunes qui sont déjà dans la structure et qui vont rentrer dans un autre dispositif ?

*Mr le Maire :*

Oui, ils acceptent de le faire. C'est vraiment bien.

?

Avant c'était quels contrats ? Des contrats aidés ?

*Mr le Maire :*

Non, nous avons toujours 2 ou 3 postes créés pour remplacer quelqu'un qui est malade, ou en cas de surplus de travail. Mais là, nous sommes arrivés au bout et cela n'est plus possible. Ce qui est intéressant c'est que les 23 heures sont justifiées, et qu'il y a la formation derrière. De plus il s'agit souvent d'une formation d'animation.

*Me Fermentel :*

Et c'est une formation obligatoire ?

*Mr le Maire :*

Oui.

*Me Fermentel :*

Le contrat des 23 heures est sous-tendu à la formation ?

*Mr le Maire :*

Oui.

*Me Fermentel :*

Il y a un truc que je ne comprends pas c'est que s'ils sont déjà dans la place...

*Mr le Maire :*

Oui, mais ils n'ont aucun diplôme. Ils reçoivent une formation sur le tas, ils ont le BAFA la plupart du temps.

*Me Fermentel :*

C'est un genre de VAE ?

*Mr le Maire :*

Nous avons déjà eu ce genre d'emploi à la halte garderie où un CAP ou un BEP petite enfance est nécessaire. Et au bout, il y a un diplôme qui permet d'entrer dans la fonction publique éventuellement.

*Mr Coquel :*

Quoi qu'il en soit depuis 2007-2008, dans la fonction publique territoriale, il y a un principe de formation tout au long de la vie pour qui que ce soit.

*Mr le Maire :*

Oui, puis nous sommes aidés dans ce cas là par le CNFPT qui offre un grand éventail de formations. Ainsi, des jeunes de chez nous qui ont suivi ce genre de formation, ont passé un diplôme validant, et nous avons dû créer les postes correspondants. Mais la formation est pratiquement permanente. Ceux qui montent sur les nacelles, par exemple, ont un CASES, nous proposons aussi la

formation aux gestes de premiers secours. Toutefois, nous les envoyons en stage de formation que lorsque cette dernière est justifiée. Par exemple pour les espaces verts, vous avez la formation à l'emploi des produits phytosanitaires. Même dans le domaine administratif il y a des formations. Isabelle Fournier a suivi, par exemple, une formation pour passer les appels d'offres. Nous avons intérêt à avoir du personnel le mieux formé possible.

*Me Fermentel :*

Pour les fonctionnaires les formations sont dispensées par des organismes bien spécifiques. Alors que là ce sont des organismes classiques style GRETA ou autres.

*Mr le Maire :*

Oui. Avez-vous d'autres questions ?

Monsieur le Maire demande l'autorisation de mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec la Mission Locale pour ce recrutement.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité soit 25 voix pour la proposition ci-dessus.

#### ***VI.7. Transformation de postes au tableau des effectifs du personnel communal.***

Suite au décret n°2006-1694 du 22 décembre 2006 portant modification de diverses dispositions applicables aux fonctionnaires territoriaux de catégorie C, un dispositif particulier a été prévu en faveur des fonctionnaires relevant auparavant d'un grade qui, tout en étant doté de l'échelle 3 de rémunération, était accessible par concours.

Les anciens grades concernés dans la commune sont les agents techniques bénéficiant d'un droit à reclassement dans le nouveau grade d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe,

Les auxiliaires de puériculture bénéficiant d'un droit à reclassement dans le nouveau grade d'auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe.

3 agents sont donc concernés par ce texte qui voit son application au 31 décembre 2009.

Suite à la décision de la C.A.P. du Centre de Gestion du Pas de Calais, en date du 18 décembre 2009, (reçue en février dernier), le Conseil Municipal sera donc invité à transformer les postes suivants au 31 décembre 2009:

- Deux postes d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe transformés en deux postes d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture transformé en 1 poste d'auxiliaire de puériculture 1<sup>ère</sup> classe,

*Mr le Maire :*

C'est la suite logique des avancements de carrière que peuvent avoir certains employés. A chaque fois, nous devons créer les postes.

*Me Fermentel :*

Ils ont été repris dans le tableau de tout à l'heure ?

*Mr le Maire :*

Non pas encore. Il faut d'abord délibérer et quand cela sera accepté, cela paraîtra dans ce tableau.

*Mr Coquel :*

En général vous supprimez les anciens ou vous les gardez ?

*Mr le Maire :*

Nous les laissons.

*Mr Waegemacker :*

Là, c'est transformé.

*Mr le Maire :*

Mais quand nous regardons le tableau, je pense qu'un nettoyage est nécessaire.

*Mr Waegemacker :*

Il y a notamment les enseignants artistiques qui sont encore dedans.

*Mr le Maire :*

Il y a d'autres questions ?

Après délibération, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité soit 25 voix pour la proposition ci-dessus.

*Mr le Maire :*

Merci.

*Me Fermentel :*

Qui bénéficie de cette transformation ?

*Mr le Maire :*

Julien Buisine, Virginie Crouzet et Valérie Lenglard.

Ce n'est pas nominatif, mais il n'y a pas de secret.

#### ***VI.8. Convention avec le L.T.O. habitat pour l'accès à l'espace Marcel Dumont.***

Afin de protéger les locaux situés à l'intérieur de l'espace Marcel Dumont, il avait été souhaité que la SA d'HLM LTO Habitat procède à l'installation d'un système de fermeture des lieux, accessible à l'ensemble des occupants des lieux, le soir après la fermeture des commerces et services qui y sont intégrés. A cette fin, avec la SA d'HLM LTO Habitat, il a été trouvé un terrain d'entente, sachant que celle-ci fournira l'ensemble de l'équipement avec une participation de la Ville correspondant à la valeur du portail d'entrée ; l'ensemble du dispositif de fermeture étant pris en charge par la SA d'HLM L.T.O. Habitat qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble, et la responsabilité de l'entretien.

Pour gérer les rapports entre la ville et la SA d'HLM LTO Habitat dans le cadre de ce projet, une convention régissant leurs rapports dans ce projet est proposée à la délibération du Conseil Municipal.

*Mr le Maire :*

L'espace sera ainsi mis en sécurité. Y a-t-il des questions ?

*Me Fermentel :*

Qui sera chargé de la maintenance ?

*Mr le Maire :*

Le LTO. Il a un service de maintenance. Il sait faire et il a ce qu'il faut.

*Mme Beghin :*

Est-ce que c'est une demande faite par les locataires ?

*Mr le Maire :*

C'est nous qui l'avons demandé pour sécuriser l'espace, car le soir il y a du monde là bas. Nous avons déjà eu un incendie, du petit vandalisme et des tags.

*Mme Beghin :*

On peut mettre des barrières partout si on veut. Les mettre à l'entrée de la ville à ce moment là. Il y a quand même la Gendarmerie.

*Mr le Maire :*

Ils ne peuvent pas. L'installation d'une barrière va nous aider, car à chaque fois qu'il y a des dégradations c'est nous qui nettoyons ou qui payons, puisque les auteurs ne sont jamais retrouvés. C'est un petit investissement qui vaut le coup.

*Mr Bonnaert :*

La grille qui est installée à la déchetterie qui a payé ?

*Mr le Maire :*

C'est nous.

*Mr Bonnaert :*

Elle a été finalement mise en front à rue.

*Mr le Maire :*

Oui, sur notre territoire. Si nous l'avions posée 2m derrière nous n'étions plus sur le domaine public, mais chez la SNCF.

*Me Fermentel :*

Et le nettoyage entre cette grille et la déchetterie ?

*Mr le Maire :*

C'est un gros problème, car nous, nous ne pouvons pas le faire. La SNCF va peut être le faire, la CCFL ou le SMICTOM le font de temps en temps en payant une benne pour tout enlever. Mais là je crois que c'est la SNCF qui doit le faire. Nous sommes toujours devant le même problème ; nous voulons acheter le terrain et le transformer avec l'EPF, abattre la halle, créer un nouvel accès et le rendre propre avec un parking. Des plans ont été établis, mais la SNCF met son veto. RFF qui est propriétaire des voies et du terrain est aussi en litige avec la SNCF car pour aller à la commande du passage à niveau, un fil est accroché sur la halle. Or, pour déplacer le fil c'est l'usine à gaz. On dit : « on va l'enterrer, on va refaire la voirie », mais qui paie ? Des autorisations spéciales sont nécessaires. Nous avons proposé un fourreau dans lequel ils auraient juste à passer le câble, mais cela ne va pas non plus. Résultat, c'est nous qui trinquons. Nous n'avons pas payé cher la barrière, environ 2.500 €. Puis, nous pourrions la récupérer le jour où nous n'en aurons plus besoin là bas.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte, à 24 voix pour et 1 abstention la proposition ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

#### ***VI.9. Inscription en section d'investissement de biens à caractère durable.***

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que la Circulaire n°92-192 MO du 23 Octobre 1992 de l'instruction de la Comptabilité publique et l'arrêté NOR/INT/B0100692A du 26 Octobre 2001, fixent à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2002 à 500 Euros toutes taxes comprises le seuil en dessous duquel les biens meubles ne figurant pas dans la liste sont comptabilisés à la section d'investissement, sauf délibération expresse du Conseil Municipal.

*Mr le Maire :*

C'est pour récupérer la TVA. Cela se fait automatiquement pour des biens qui dépassent 500 €, pour le matériel qui vaut moins de 500 €, nous devons prendre une délibération.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le caractère de durabilité de matériels, et sur l'imputation des dépenses suivant la liste ci-dessous :

**2188 : programme 13**

- 1 réfrigérateur au prix unitaire hors taxes de 224,92 €

**2188 : programme 13**

- 12 Grilles d'exposition au prix unitaire hors taxes de 54,00 €
- 23 doubles pieds amovibles au prix unitaire hors taxes de 9,70 €

**2135 : programme 19**

- 1 Store enrouleur 980x 1220 au prix hors taxe de 68,10 €
- 1 Store enrouleur 960x 1130 + guidage au prix hors taxe de 81,40 €
- 1 Store enrouleur 985x 1220 au prix hors taxe de 68,10 €
- 2 Stores enrouleur 935x 860 au prix hors taxe de 58,90 €

Après délibération, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité soit 25 voix pour, la proposition ci-dessus.

***VI.10.Programme de vidéoprotection.***

*Mr le Maire :*

Nous sommes démarchés par les Gendarmes qui ne peuvent plus faire tout ce qu'ils avaient à faire il y a quelques années. Les risques et les délits sont en train de changer, et ils ne peuvent plus faire face aux incivilités et petits délits.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les pouvoirs publics souhaitent développer la vidéoprotection sur les bâtiments et espaces publics les plus sensibles.

Il informe l'assemblée que la Commune peut prétendre au dispositif financier mis en place par l'Etat dans le cadre des crédits du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, à savoir qu'elle peut prétendre au financement à 50 % du montant hors taxes des dépenses, s'agissant d'un projet de vidéoprotection sur la voie publique.

*Mr le Maire :*

La vidéoprotection est en train de se multiplier et les communes avoisinantes commencent à s'équiper aussi. Ce sont des films enregistrés et visionnés que par une personne, le Maire ou un adjoint délégué en cas d'indisponibilité. Les gendarmes auront également accès à l'enregistrement qui sera effacé au bout de 30 jours.

Nous devons déposer un dossier pour le 30 avril prochain pour bénéficier de la subvention qui existe encore cette année, mais qui risque de baisser ou de ne plus exister dans les années qui viennent. Or, 50 % du montant hors taxe cela vaut le coup.

Pour l'instant nous ne décidons pas des lieux d'implantation, quoique si nous installons des caméras tout le monde a en tête les endroits où nous en avons

besoin. Nous avons demandé un devis estimatif. Quel est votre avis à ce niveau ?

*Me Fermentel :*

Je vais commencer par une petite boutade, où vont aller les amoureux pour être tranquilles ?

*Mr le Maire :*

Ils ne peuvent plus aller derrière l'église car c'est éclairé.

*Me Fermentel :*

Cela mis à part, je suis très gênée par ce système, car si on pousse le bouchon un peu loin, on va se dire pourquoi pas mettre des caméras à toutes les entrées de la ville, mais c'est pas spécifique à Laventie, cela se développe un peu partout. Bon, rue des Bannois on va mettre une barrière avec quelqu'un devant qui surveillera, enfin, moi je suis très très gênée.

*Mr le Maire :*

Oui, mais vous poussez le bouchon à fond vous.

*Me Fermentel :*

Complètement. Mais je le revendique.

*Mr le Maire :*

Il y a eu un problème dans un bus il y a 2 ou 3 jours. Les auteurs ont été interpellés grâce aux caméras qui étaient dans le bus.

*Me Fermentel :*

Mais, par exemple, le métro à Lille ça a été mis dès le début, il n'y a pas de chauffeur, par contre on sait qu'il y a une vidéosurveillance et une audiosurveillance je pense et là cela paraît logique, puisqu'il n'y a pas de conducteur. Mais après où on s'arrête ? Cela me paraît difficile.

*Mr le Maire :*

Il n'y a pas que des incivilités à Laventie, des endroits sont connus pour certains trafics, vandalisme : la déchetterie, la Base des Loisirs.

*Me Fermentel :*

Ce n'est pas fermé à la Base des Loisirs ?

*Mr le Maire :*

Si, mais il y a des gens qui se sont fait voler leur sac en allant au cimetière, puis il y a d'autres accès. Vous avez aussi la salle des sports, les abords du collège, la Maison des Loisirs, la Salle des Fêtes où des jeunes sont montés au risque de se tuer. Il n'y a pas de garde fou là haut. Ce sont les principaux lieux où nous avons des problèmes. A Fauquissart aussi aux abords de l'école.

*Me Fermentel :*

En face du 89 rue Robert Parfait aussi, toutes nos voitures ont été vandalisées.

*Mr le Maire :*

Virginie aussi a eu le rétroviseur cassé. Cela empoisonne les gens. Il faudrait donc chez nous 6 ou 7 caméras, cela sera à déterminer avec les Gendarmes, car ce sont eux les plus demandeurs ; ces petits méfaits les empoisonnent et nous aussi. Si nous plaçons 7 caméras, cela fait 30.000 €. A chaque fois que nous avons une caméra il faut un émetteur, un récepteur, un transmetteur, et un enregistreur à 8 entrées vidéo. Puis, un écran pour visionner les images est également nécessaire. Certaines d'entre elles seront câblées comme à la Place, car la Mairie est tout près, mais à la Base des Loisirs ou à la déchetterie cela se fera par radio, ici pareil. Donc 30.000 € subventionnés à 50 %, cela nous fait une dépense maximum de 15.000 € ? Qui ne sera plus ou pas subventionnée l'année prochaine, vous connaissez les problèmes de l'Etat et de ses finances. Nous sommes arrivés à un stade où cela prend de l'ampleur. A Fleurbaix, ils ont le problème des cambriolages et cela risque d'arriver ici aussi.

*Me Fermentel :*

Dans ce cas là 6 caméras ça ne résout pas tout.

*Mr le Maire :*

En partie. Ce sont les coins les plus stratégiques qui seront équipés. Nous allons limiter cela aux espaces publics, sans les faire fonctionner dans la journée, quand il n'y a pas lieu.

*Mr Duflot :*

Actuellement on ne sait pas ce qui se passe à la déchetterie, il y a des tonnes de détritrus par terre. Tout le monde nous dit qu'à Laventie c'est sale, on met tout sur le dos du Maire. On a essayé de mettre une caméra fictive, à un moment donné on avait des vigiles parce qu'il y avait des problèmes la nuit. Il faut être judicieux dans le choix de l'implantation. En Angleterre il y en a partout.

*Mr Bonnaert :*

La délibération qu'on fera aujourd'hui ne vaudra que pour 7 caméras : Mairie, déchetterie, Henri Puchois, Base de Loisirs, Fauquissart, salle des fêtes.... C'est important car je voudrais que le Conseil reste souverain sur les caméras supplémentaires qui pourraient se rajouter.

*Mr le Maire :*

Tout à fait d'accord. Il y a le 13/15, la Place, la déchetterie, la Base des Loisirs, l'Avenue Henri Puchois (salle des sports, collège), l'école de Fauquissart et la Maison des Loisirs. Ce sont les endroits où cela vient à l'esprit tout de suite.

*Me Bonnaert :*

Donc la délibération ne concerne que ça ?

*Me Fermentel :*

Non, le dépôt du dossier.

*Mr le Maire*

Nous devons donner un avis sur l'opportunité d'un tel projet, accepter le plan de financement, faire un dossier de demande de subvention. Nous sommes aujourd'hui allés un peu plus loin et avons vu les endroits stratégiques.

*Mr Coquel :*

Avec la présence de caméras, la délinquance risque de se déplacer. Ce qui me vient à l'esprit ce sont les espaces verts des lotissements, par exemple.

*Mr Duflot :*

Il y a un certain temps, on avait des problèmes de rassemblements sur la Place de Laventie, on a mis en place des vigiles qui tournaient 24h/24 et on ne les a plus vus. Et après les villages avoisinants se sont plaints parce qu'ils ont récupéré ce que nous on avait. En fait, ils se sont déplacés et sont partis ailleurs. Le problème c'est quoi ? Doubler l'effectif de gendarmerie et leur donner un peu plus de moyen ?

*Me Fermentel :*

A un moment donné ce qui existait c'était les clubs de prévention. Ils faisaient un boulot intéressant parce que c'était un travail individualisé, on connaît les fauteurs de trouble, on sait au niveau des travailleurs sociaux comment les travailler justement, pourquoi ce travail n'est pas fait ? La gendarmerie a fait il y a je ne sais plus combien de temps un travail vachement intéressant par rapport à la connaissance de la drogue. Ils ont réuni les parents d'élèves des collèges et ils ont fait une information. Pourquoi ne pas intensifier ça avec le budget qu'ils veulent placer là dedans ?

*Mr le Maire :*

Ceux qui vont à ces réunions sont ceux qui ne sont pas concernés. Ceux que nous voudrions voir ne viennent pas.

*Me Fermentel :*

Après, je ne dis pas qu'on va aller prêcher la bonne parole parce que je n'aime pas ce terme là, mais c'est les gens qui ont eu l'information qui vont.... Mais ça c'est un petit peu citoyen.

*Mr le Maire :*

Oui, mais là non plus je n'ai pas de reproche à faire ou de leçon à recevoir. Moi je l'ai fait. Nous prenons à Laventie les TIG, les travaux d'intérêts généraux. Bien souvent ce sont des jeunes qui ont fait des bêtises dans leur commune (je ne prends pas ceux de Laventie, je prends ceux de l'extérieur). On leur propose un TIG ou de la prison. Je vous assure que quand nous les avons 15 jours, trois semaines ou un mois à bosser, parce que nos gars les font bosser, ils ne bougent pas, ils sont biens et je suis d'accord pour faire cela, nous le faisons d'ailleurs régulièrement, car le personnel communal est d'accord.

*Me Fermentel :*

Je pense qu'une relation individuelle est plus payante qu'une caméra.

*Mr le Maire :*

Oui, mais il faut la généraliser et nous donner les moyens. Parce que notre personnel, quand il a un TIG, doit s'en occuper et cela prend du temps.

Une fois, lors d'un conseil de discipline au collège, ils allaient virer un gamin pendant une semaine. Le gamin aurait été heureux, il n'aimait pas aller à l'école, il aurait passé sa semaine à regarder la télé. Alors j'ai dit : « on ne va pas le renvoyer une semaine chez lui, il va être en vacances, il va être heureux. Vous allez nous le donner, nous on le prend pendant une semaine ». Nous l'avons donc eu pendant une semaine et le gamin a bossé. Il a expliqué à nos gars pourquoi il était comme ça à l'école. Ses parents voulaient en faire un médecin et lui ne voulait pas, il voulait avoir une activité manuelle. Ils lui ont trouvé une autre orientation et le gamin s'en est tiré. Il n'avait pas envie d'aller plus loin, il voulait avoir une formation manuelle et cela a marché. Moi je suis d'accord, mais il faudrait que cela se généralise. De temps en temps, je voudrais bien en prendre quelques uns qui ont fait des bêtises. La première chose que nous leur faisons faire c'est nettoyer les bancs ou les murs qu'ils ont tagués. Après, ils ne recommencent plus et empêchent leurs copains de le faire.

Le projet doit être déposé en Préfecture le plus rapidement possible pour bénéficier du financement cette année.

Le Conseil Municipal ; après débat sur le projet présenté par le Maire et le Bureau Municipal est invité à donner son avis sur l'opportunité d'un tel projet,

Après délibération, le Conseil Municipal, à 21 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions,

- Approuve l'opération et s'engage à équiper 7 sites en vidéoprotection, pour une dépense estimée à 34000 €uro H.T.
- approuve le plan de financement présenté à savoir que l'opération sera financée sur fonds propres, déduction faite de la subvention
- sollicite le financement du F.I.P.D. sur cette opération.

#### **VI.11.Modification au règlement intérieur du multi-accueil.**

*Mr le Maire :*

C'était la halte garderie. Des places de crèche lui ont été attribuées et cette crèche halte-garderie s'appelle désormais multi-accueil.

A la réunion avec la Caf du 4 mars 2010, nos services ont été informés qu'il était désormais possible de moduler l'agrément de structure d'accueil petite enfance. C'est-à-dire de proposer un accueil de 12 places de 7h30 à 8h30 et de 17h à 18h, ainsi que durant les périodes de vacances scolaires. En effet, ce sont des périodes où il y a souvent peu d'enfants et c'est ce qui fait baisser le taux de remplissage.

Moduler l'agrément nous permet d'augmenter le taux de remplissage (et donc de répondre au mieux aux exigences de la CAF), et de mettre moins de personnel à ces périodes.

Le Conseil Municipal est donc invité à émettre un avis sur la modification du règlement intérieur du multi-accueil permettant cette modulation.

*Mr le Maire :*

Ce qui a changé est en gras.

Règlement intérieur  
Multi-accueil « les petits princes »  
Ville de Laventie  
Avenant n°1

I) Présentation de la structure

Le multi-accueil est géré par la ville de Laventie.

La capacité d'accueil, fixée et déterminée par les services PMI (est de 18 enfants) **remplacé par « est modulée : de 7h30 à 8h30, ainsi que de 17h à 18h, celle-ci est de 12 enfants pour passer à un accueil de 18 enfants de 8h30 à 17h »**. En cas de dépassement, la structure peut afficher « complet », dans cette hypothèse, les inscriptions seront suspendues et une liste d'attente sera mise en place.

La structure accueille les enfants de 2 mois et demi jusque 6 ans.

Selon l'article L214-2 du Code de l'action sociale et des familles, « les modalités de fonctionnement des équipements et services d'accueil des enfants de moins de six ans doivent faciliter l'accès aux enfants de familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail ou en raison de la faiblesse de leurs ressources ».

Deux types d'accueils sont donc proposés :

- **En accueil régulier** : sont prioritaires les enfants laventinois dont les 2 parents ou le parent unique exerce une activité salariée ou une formation. De plus, est prévu « l'accueil d'enfants de familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de

*travail en raison de la faiblesse de leurs ressources » (article L214-2 du code de l'action sociale et des familles) et « l'accueil d'enfants de moins de six ans à la charge de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle (article L214-7 du même code). Un contrat d'accueil sera établi en fonction des besoins de la famille et des possibilités de la structure.*

- **En accueil occasionnel** : sont prioritaires les familles Laventinoises. De plus, un enfant porteur de handicap pourra être pris en charge.

Le multi-accueil est ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 18h. Celui-ci est fermé les mercredi, les samedi, dimanche ainsi que les jours fériés.

La fermeture annuelle aura lieu au mois d'août, éventuellement durant les vacances de Noël.

**Rajouté...**

**La structure reste ouverte durant les autres périodes de vacances scolaires. Il est à noter cependant que la capacité d'accueil peut passer à 15 durant ces périodes.**

La municipalité se réserve le droit de changer les horaires d'ouverture ou de fermeture annuelles en fonction des nécessités : taux de remplissage insuffisant, ou au contraire forte demande.

Le reste sans changement...

*Me Fermentel :*

Je suis étonnée car les gens se plaignent qu'il n'y a pas d'accueil. Pour moi 7h30-8h30 c'est stratégique et 17-18 aussi.

*Mr le Maire :*

Nous avons avancé les horaires car cela répondait à une demande.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité soit 25 voix pour, la proposition ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à mettre en place le nouveau dispositif après accord du Conseil Général.

## **VII - QUESTIONS DIVERSES :**

*Mr le Maire :*

Nous vous avons mis en questions diverses le tableau des marchés conclus en 2009. Le transport LAINE c'est pour assurer le transport de la petite handicapée que nous avons en formation, mais cela est remboursé à 100 %. C'est une formation qui va durer 3 ans.

Je vous remercie pour l'extrême qualité des échanges que nous avons eus ce soir, car le vote d'un budget n'est pas facile. Encore merci.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été abordées, Monsieur le Maire remercie les membres présents et lève la séance.

